EDMOND DE ROTHSCHILD

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE 2024

EDMOND DE ROTHSCHILD, L'AUDACE DE BÂTIR L'AVENIR

SOMMAIRE

1. Politique Investissement Responsable Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Jean-Philippe Desmartin

P. 3

2. Préambule : Définition de l'Investissement Responsable (IR)

P.4

3. Notre engagement

P.5

4. Stratégie et gouvernance

P. 7

5. Notre approche de l'Investissement Responsable

P.9

6. Analyse ESG : notre modèle propriétaire EdR BUILD

P.10

7. Sélection négative : exclusion sectorielle et normative

P.13

8. Politique de vote

P. 15

9. Dialogue et engagement

P.16

10. La gestion ISR

P.17

11. La prise en compte des enjeux climat et biodiversité

P.20

12. Glossaire

P.22

1. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)

JEAN-PHILIPPE DESMARTIN
Directeur de l'Investissement Responsable

Le groupe Edmond de Rothschild s'engage à accompagner les changements positifs qui structurent notre société, en étant convaincu que l'investissement doit avoir un impact sur l'économie réelle. Depuis 250 ans, notre indépendance nous a donné la liberté d'exprimer nos convictions : elles se reflètent dans nos engagements.

En nous affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous sommes mieux à même d'identifier les solutions d'investissement qui combinent performance financière, sociale et environnementale. Nous croyons que les éléments extra-financiers sont un facteur clé pour générer de la performance sur le long terme. L'investissement durable fait partie de l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et fondée sur des convictions. Cette approche est primordiale au sein de nos activités de gestion dans toutes les classes d'actifs, qu'il s'agisse de marchés cotés ou privés.

Nous sommes engagés dans l'investissement durable depuis 2007, date à laquelle nous avons lancé une stratégie actions liée aux énergies renouvelables. Nous avons également fait le choix très tôt, dès 2010, de nous engager dans les UN PRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies). Notre courbe d'expérience s'est construite en étroite collaboration avec nos clients, en particulier les clients institutionnels pour lesquels nous gérons des fonds dédiés ISR (Investissement Socialement Responsable) depuis 2011.

Alors que l'univers de l'investissement durable est en expansion constante, ses principaux défis continuent d'évoluer. Initialement, l'accent était mis sur les convictions et les valeurs : ces éléments sont toujours essentiels et le seront toujours, mais il est désormais prépondérant d'analyser les éléments tangibles, les preuves et les actions concrètes rendues possibles par l'investissement durable. En tant qu'entreprise familiale indépendante fondée il y a plus de 250 ans, nous recueillons ces preuves et mesurons l'efficacité de nos actions depuis fort longtemps.

Nos équipes d'investissement ont pour objectif de générer des performances de long terme, mais aussi de contribuer à la construction du monde de demain. Que ce soit dans les actifs cotés ou sur les marchés privés, nous investissons dans des projets qui ont un impact positif sur notre environnement et notre société.

2. PRÉAMBULE

DÉFINITION DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (IR)

Il n'existe pas à ce jour de définition réglementaire qui s'impose à l'ensemble des acteurs, seules des définitions normatives coexistent. L'IR désigne principalement deux logiques :

- Une **logique qualifiée d'« éthique »**, développée essentiellement dans les pays anglo-saxons, inspirée des valeurs morales et religieuses et qui se traduit par l'exclusion de l'univers d'investissement de certains secteurs/activités (armement, tabac, alcool...) ;
- Une **logique**, particulièrement développée en Europe continentale, **qui se concentre sur la manière dont les émetteurs prennent en compte les enjeux du développement durable (ESG, environnementaux, sociaux et de gouvernance)** dans la gestion de leurs activités.

Ces deux logiques se déclinent selon des pratiques variées dans les gestions.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) se réfère en particulier aux **définitions données par les UN PRI d'un côté et par l'AFG et le FIR-Eurosif** de l'autre :

- **UN PRI[1] :** Investissement Responsable : **« stratégie et pratique visant à intégrer les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement »**. Il s'agit d'un concept large, qui englobe différents types d'investissement dont l'investissement socialement responsable (ISR).
- **AFG et le FIR-Eurosif[2] :** Investissement Socialement Responsable : **« placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental** en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable ».

Sept stratégies ISR sont identifiées par Eurosif[3] :

- Sélection négative / exclusions spécifiques (sectorielles ou autres),
- exclusions normatives,
- sélection positive Best-in-Class et ses déclinaisons,
- l'approche thématique ESG,
- l'intégration de facteurs ESG dans l'analyse financière,
- les pratiques d'engagement et d'exercice des droits de vote sur les questions de durabilité,
- l'investissement à impact.

1. www.unpri.org
2. http://www.eurosif.org/wp-content/uploads/2018/11/European-SRI-2018-Study.pdf
3. https://www.eurosif.org/responsible-investment-strategies/

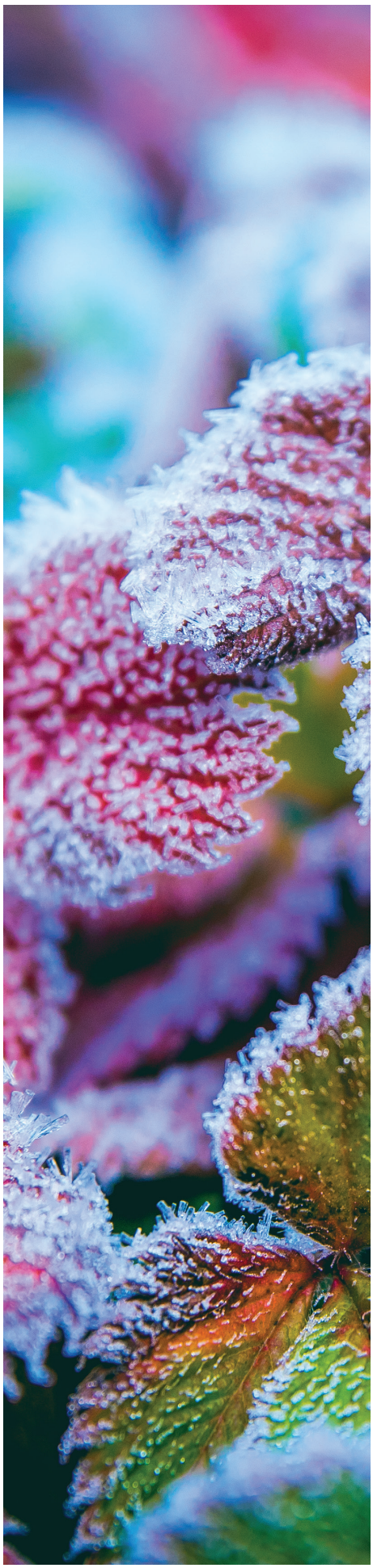

3. NOTRE ENGAGEMENT

APPROCHE STRATÉGIQUE DE LA DURABILITÉ DU GROUPE EDMOND DE ROTHSCHILD

Le Groupe Edmond de Rothschild a élaboré depuis 2014 un cadre de référence visant la recherche d'impact positif au travers de solutions financières au service de l'économie réelle. L'approche stratégique des enjeux de durabilité ont permis d'identifier des thématiques alignées avec les transformations globales pour une économie plus durable. Les enjeux de durabilité s'inscrivent de manière transverse au sein du Groupe et sont traités au sein des cinq piliers stratégiques prioritaires identifiés :

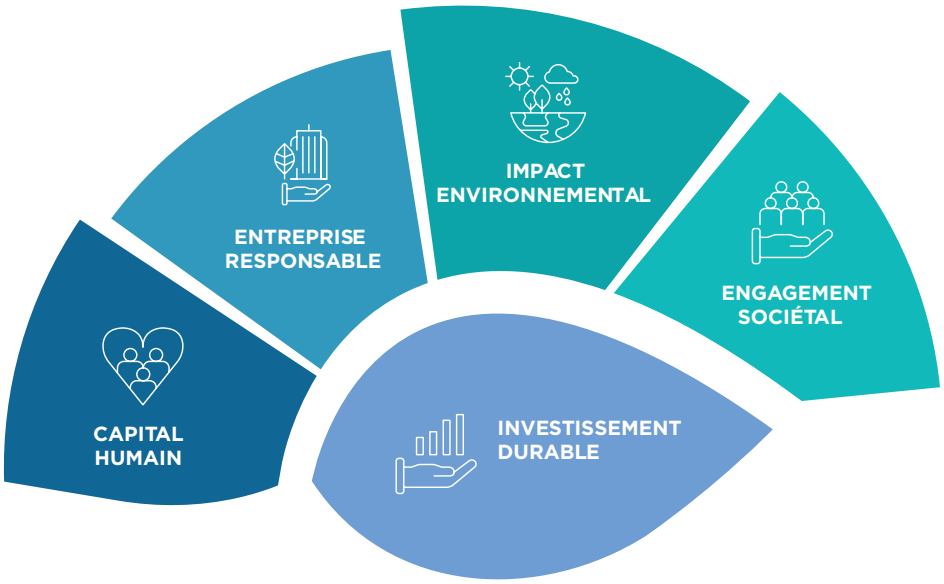

NOTRE ÉTHIQUE D'INVESTISSEMENT

En tant que Groupe familial engagé, Edmond de Rothschild considère que la culture de l'éthique et de la responsabilité en toutes circonstances est une base fondamentale de son fonctionnement et des comportements attendus.

En tant qu'investisseur responsable, Edmond de Rothschild Asset Management (France) est particulièrement attaché à :

- honorer sa responsabilité d'actionnaire, via une approche de dialogue et engagement,
- développer une approche de préservation du patrimoine dans la gestion de ses fonds,
- défendre les intérêts des porteurs des fonds d'investissement,
- rechercher constamment la performance de ses investissements dans une perspective de création de valeur sur le long terme.

Pour Edmond de Rothschild Asset Management (France), la décision d'investissement est fortement liée à la pérennité de l'entreprise qui passe par des facteurs économiques et financiers, sociaux et sociétaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise, que sont :

- la recherche de création de valeur sur le long terme,
- la nécessaire prise en compte des critères économiques et financiers,
- le souci d'une bonne gouvernance,
- le développement d'un cadre de travail sain et stimulant,
- les efforts pour réduire son impact environnemental,
- la recherche d'un impact sociétal positif,
- la prise en compte des impacts de la transition énergétique et écologique (« transition juste »),
- les relations équilibrées avec ses parties prenantes (clients, fournisseurs, société civile...),
- une gestion des risques et des opportunités relatifs au développement durable.

LES LIGNES DIRECTRICES DE NOTRE ENGAGEMENT

Avec le développement de son expertise IR, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a souhaité consolider son engagement dans la durée, en devenant en 2010 signataire des « Principles for Responsible Investment » des Nations Unies (UN PRI), réseau d'investisseurs institutionnels promouvant l'IR et soutenu par l'ONU.

À ce titre, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'engage à décliner opérationnellement et de manière progressive les 6 principes énoncés visant à prendre en compte des dimensions environnementale, sociale et de gouvernance dans la gestion de ses actifs.

- **PRINCIPE 1 :** Nous prendrons en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans les processus d'analyse et les décisions en matière d'investissement.
- **PRINCIPE 2 :** Nous serons des investisseurs actifs et intègrerons les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- **PRINCIPE 3 :** Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- **PRINCIPE 4 :** Nous favoriserons la promotion de l'acceptation et de la diffusion des Principes au sein de l'industrie de l'investissement.
- **PRINCIPE 5 :** Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans la mise en application de ces principes.
- **PRINCIPE 6 :** Nous rendrons compte de nos activités et de nos progrès dans la mise en œuvre de ces principes.

NOTRE MISSION : ÊTRE DES EXPERTS ENGAGÉS AU SERVICE DE L'HUMAIN

Chez Edmond de Rothschild, l'investissement responsable s'inscrit dans l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et de conviction. Gage de meilleure gestion des risques mais également créatrice de valeur sur le long terme, cette expertise reflète les valeurs de la famille Rothschild.

Notre approche consiste à offrir des placements performants dans le domaine des actifs liquides et illiquides, tout en soutenant le développement d'entreprises vertueuses. Elle est validée par la confiance de clients institutionnels de renom.

- Pour cela, nous adoptons **une démarche pragmatique et positive** qui vise à améliorer l'existant. Nous souhaitons accompagner les entreprises investies dans leur croissance durable et ne recourons aux exclusions qu'en dernier recours.
- Notre approche est **dynamique** : l'investissement responsable est au coeur de nos innovations tant dans la conception de nouveaux produits que dans le développement d'outils de mesure inédits.
- Elle est également **tournée vers le long terme** : nous avons la conviction qu'en s'affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous pourrons bâtir des solutions d'investissement durables qui associent performances financière, sociale et environnementale.
- Enfin, nous tenons à **notre indépendance** : pour garder la liberté d'affirmer nos opinions et exercer notre responsabilité d'actionnaire actif et engagé mais également pour développer notre propre approche ESG de façon transparente afin de maîtriser l'ensemble de notre chaîne de valeur.

4. STRATÉGIE ET GOUVERNANCE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d'une stratégie Investissement Responsable depuis 2017, développée en s'appuyant sur l'expertise de l'équipe IR.

Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions support, la stratégie en Investissement Responsable 2021-2024 est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild. L'impulsion stratégique a été renforcée par l'intégration du Comité de Pilotage Investissement Responsable au sein du Comité Exécutif Asset Management.

Cette stratégie intègre l'ensemble du périmètre de la ligne de métiers de gestion d'actifs liquides et d'actifs réels du groupe Edmond de Rothschild. Elle vise à structurer l'engagement approfondi du Groupe en faveur de l'investissement durable et assurer son développement. Elle se concrétise notamment par la fixation d'un certain nombre d'objectifs transversaux concernant :

- L'intégration des enjeux ESG
- Le changement climatique
- Les Ressources Humaines/la formation
- Le marketing/la communication

Concernant Edmond de Rothschild Asset Management (France), le Comité de Pilotage d'Investissement Responsable se décline au niveau opérationnel, en trois comités :

- Comité d'exclusion qui valide la politique d'exclusion et les listes d'exclusion internes
- Comité des votes qui statue sur la politique de votes et sa correcte application
- Comité Dialogue et Engagement qui valide la politique de dialogue et engagement, statue sur les engagements à entreprendre et assure leur suivi

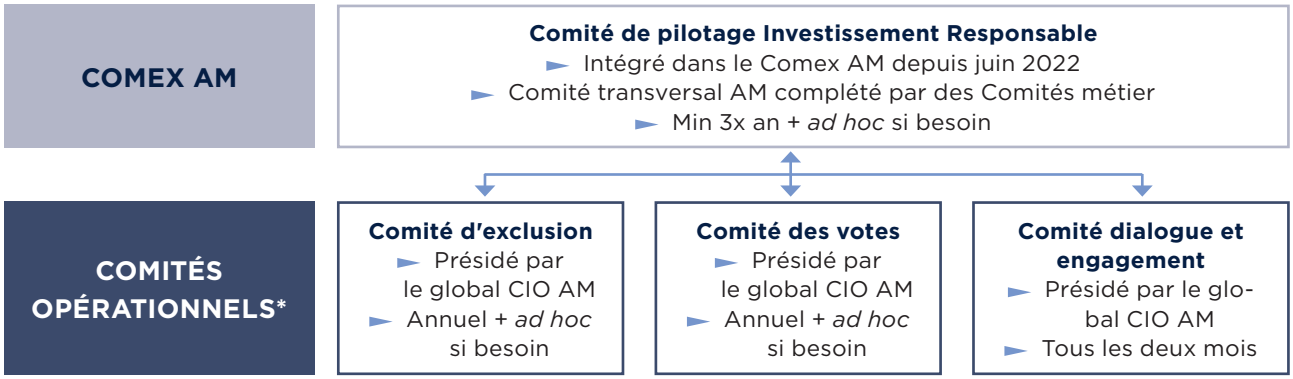

*Les comités opérationnels concernent uniquement Edmond de Rothschild Asset Management (France).

NOTRE EXPERTISE

Point d'ancrage et d'équilibre entre militantisme et suivisme, l'expertise nous permet d'exprimer nos convictions et de créer de la valeur sur le long terme. L'expertise est tout d'abord humaine, celle de notre équipe IR, dédiée et pleinement intégrée dans nos équipes de gestion depuis 2010. Elle permet la transmission du savoir, notamment à travers notre réseau interne de « correspondants IR », nichés au sein de nos différentes équipes de gestion.

Ces correspondants sont en charge de favoriser les échanges avec l'équipe IR, d'encourager un travail en commun et de favoriser la diffusion et la prise en compte des enjeux extra-financiers dans l'analyse des valeurs au sein des portefeuilles gérés par leurs équipes respectives.

L'expertise IR nous semble également indispensable dans les fonctions de support, en particulier concernant la Direction des Risques et l'équipe de Contrôle Interne et Conformité. Ces équipes intègrent des professionnels clairement identifiés en charge des sujets IR dans leurs domaines respectifs.

Ainsi, Edmond de Rothschild Asset Management (France) dispose d'un réseau de compétences et d'interactions IR efficace qui irrigue toute la société de gestion.

UNE CONTRIBUTION ACTIVE AUX INITIATIVES DE PLACE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) prend part de manière active aux initiatives établies ou récentes de la communauté financière en matière de promotion et de diffusion de l'ISR, et de réflexion sur des problématiques ESG.

Nos engagements :

- Signataire des UN PRI
- Signataire du Montréal Carbon Pledge
- Signataire du Global Statement on Investor Obligations and Duties
- Signataire de l'Investor Statement - IIRC (International Integrated Reporting Council)
- Soutien au Prix de la recherche académique européenne FIR-PRI
- Membre de la commission ISR et de la commission Gouvernement d'Entreprise de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG)
- Membre et Administrateur du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)
- Membre du Comité de recherche, du Comité de dialogue et d'engagement et du groupe de travail SFDR du FIR
- Membre affilié de l'European Sustainable Investment Forum (Eurosif)
- Membre du réseau PRI français
- Membre du World International Capital Initiative (WICI) initiée par l'OCDE
- Membre du bureau de l'Observatoire de l'Immatériel (WICI France) dont Jean-Philippe Desmartin, responsable de l'équipe Gestion IR d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), est Chairman Europe depuis 2017
- Coprésident de la Commission ESG de la Fédération Européenne des Associations d'Analystes Financiers (EFFAS)
- Soutien à la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'École polytechnique et de la Toulouse School of Economics
- Membre de la commission « European Reporting Lab » (EFRAG)
- Membre de l'initiative FAIRR (Farm Animal Investment Risk & Return)
- Signataire de l'Investor Statement Access to Medicine Index
- Signataire de la Déclaration des attentes des investisseurs pour le secteur des maisons de retraite, coordonnée par UNI Global Union.
- Signataire du « Finance for Biodiversity Pledge »
- Membre fondateur de l'initiative Nature Action 100

Edmond de Rothschild Asset Management (France) bénéficie également d'un certain nombre d'initiatives du Groupe. En effet, le Groupe est engagé au sein de différentes instances de référence dont il est membre ou participant ; vous trouverez ci-dessous les principales :

- Signataire du Pacte Global des Nations Unies
- Membre de l'Initiative Finance du programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI)
- Membre de Swiss Sustainable Finance et de Sustainable Finance Geneva
- Membre de la Commission Sustainable Finance de VAV-ABPS (Association des banques suisses de gestion de fortune et des banques privées suisses)
- Membre du groupe de travail sur la taxonomie européenne de l'Association suisse des banques (ASB)
- Membre du Groupe d'Investisseurs Institutionnels sur le Changement Climatique (IIGCC) pour ses activités de gestion d'actifs (actifs liquides et Private Markets)
- Signataire de l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM) depuis mai 2023

5. NOTRE APPROCHE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) considère qu'investir de manière durable et qu'intégrer les critères ESG dans l'analyse des entreprises permet de générer des rendements réguliers sur le long terme tout en favorisant la résilience aux risques. En effet, les risques extra-financiers peuvent avoir un impact substantiel sur la performance des marchés et leur intégration en amont contribue à une meilleure compréhension des risques et des opportunités, et donc à l'identification des entreprises qui ont le plus grand potentiel de performance à long terme. En parallèle, en tant qu'investisseur responsable Edmond de Rothschild Asset Management (France) est soucieuse de l'impact de ses investissements sur l'économie.

Nous intégrons donc dans notre approche IR à la fois la matérialité financière et la matérialité d'impact, étudiant conjointement l'impact de l'environnement et de la société sur les entreprises et l'impact de l'entreprise sur l'environnement et la société.

Plus particulièrement, notre approche se construit de façon pragmatique, dans un objectif de

- **dialoguer** avec les entreprises pour lesquelles des axes d'amélioration ont été identifiés sur des questions de transparence, de performance opérationnelle ou de stratégie sur les enjeux extra-financiers
- **encourager** entreprises qui améliorent leurs performances ESG et s'engagent à atteindre les meilleures pratiques
- **récompenser** les entreprises représentant les « best in class* » dont les performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont source d'opportunité et de réduction de risques
- **favoriser** les entreprises innovantes qui intègrent pleinement la durabilité dans leur business model et leur stratégie, dans l'optique d'avoir un impact environnemental et social positif

LES PILIERS DE NOTRE APPROCHE

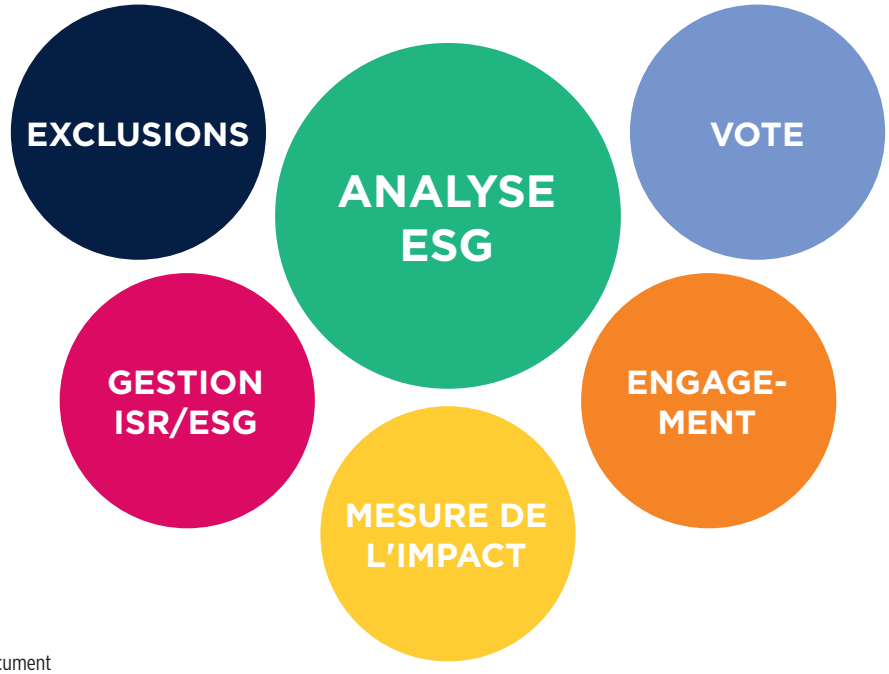

* cf glossaire en fin du document

6. ANALYSE ESG : NOTRE MODÈLE PROPRIÉTAIRE EDR BUILD

LE CŒUR DE NOTRE APPROCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

Nous avons développé depuis plus de 12 ans un modèle propriétaire d'analyse ESG des sociétés, EdR BUILD (Bold, Universal, Impact, Long Term, Differentiation). Il permet à l'équipe Investissement Responsable d'exprimer ses convictions extra-financières, indépendamment des bases de données externes. Il se traduit par une méthodologie détaillée de notation ESG des émetteurs - plus d'une quarantaine de critères sont analysés - et équilibrée concernant les trois piliers (E, S et G), et intégrant des indicateurs propriétaires. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels, tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sûreté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernance responsables. Notre méthodologie d'analyse prend également en compte des caractéristiques spécifiques à une entreprise (secteur, capitalisation boursière, structure du capital).

ENVIRONNEMENT (E)	SOCIAL (S)	GOUVERNANCE (G)
Management du risque environnemental • Stratégie de management environnemental, y compris chaîne d'approvisionnement • Intégration des risques liés au changement climatique • Risques physiques climatiques • Stratégie climat et trajectoire visé • Respect de la biodiversité **Innovation verte et impact des produits** • Valeur ajoutée environnementale des produits ou services, innovation • Eco-conception des produits **Empreinte environnementale** • Emissions de Gaz à Effet de Serre • Consommation d'énergie • Consommation d'eau • Traitement des déchets • Rejets et pollution	**Management des Ressources Humaines** • Qualité de l'emploi • Liberté syndicale • Management des carrières et des formations (GPEC) • Formation et diversité • Attractivité de l'entreprise • Management de la santé & sécurité **Impact sociétal** • Gestion de l'emploi et des restructurations • Relations fournisseurs • Valeur ajoutée sociale du produit ou service • "Licence to operate" **Relations clients** • Information et sécurité des produits et services • Satisfaction clients • Protection des données	**Ethique des affaires et droits fondamentaux** • Respect des Droits Humains et du travail des enfants • Lutte contre la corruption et les pratiques anti-concurrentielles • Transparence fiscale • Lobbying responsable **Conseil d'Administration** • Indépendance du Conseil d'administration et des comités (audit, rémunération...) • Séparation des pouvoirs • Diversité du Conseil d'Administration et disponibilité **CEO et comité exécutif** • Composition et fonctionnement du comex • Profil et succession du CEO • Transparence et structure de la rémunération **Actionnaires** • Droits de vote • Audit et contrôle interne • Prise en compte des intérêts des minoritaires

Les controverses sont également intégrées dans notre modèle de notation et constituent un élément des notations des émetteurs. Elles peuvent entraîner jusqu'à 20% de dégradation d'une note dans le cadre de notre méthodologie interne.

La notation finale se traduit par une pondération différenciée pour chaque secteur et même par la désactivation de quelques critères qui ne seraient pas pertinents pour le secteur ou l'entreprise[4]. Elle comprend 7 niveaux, s'échelonnant de CCC à AAA,

4. Exemple : une entreprise chimique sera plus concernée par la problématique environnementale alors qu'une société du secteur des services aux entreprises verra un poids plus important accordé aux facteurs sociaux.

les meilleures notations (AAA) reflétant ainsi nos convictions extra-financières les plus fortes.

Bien que la pondération des critères extra-financiers de notre grille de notation diffère suivant le secteur d'activité de l'entreprise, la note est exprimée en absolu et n'est pas relative aux performances du secteur.

Les analyses ESG des émetteurs sont formalisées sous forme de fiches de synthèse accessibles à l'ensemble des gérants et analystes.

CADRE DE RÉFÉRENCE

La méthodologie et la matrice d'analyse extra-financière ont été déterminées et sont actualisées régulièrement à partir d'une étude des référentiels existants, parmi lesquels :

- **GÉNÉRAL :** Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), International Integrated Reporting Initiative (IIRC), Sustainability Accounting Standards Board (SASB)
- **ENVIRONNEMENT :** Convention des Nations Unies sur le changement climatique, Accord de Paris sur le Climat, Task Force for Climate Related Financial Disclosure (TCFD)
- **SOCIAL :** Convention d'Ottawa (Mines antipersonnel) et Traité d'Oslo (Bombes à sous-munitions), Déclaration Universelle des droits de l'Homme, Conventions de l'OIT
- **GOUVERNANCE :** Conventions des Nations Unies et de l'OCDE contre la corruption, Lignes Directrices de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales, Extractive Industries Transparency Initiative

Elle prend également en compte les textes règlementaires européens dans le domaine de la durabilité, notamment la Taxonomie Verte de l'Union Européenne, la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) et la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Les indicateurs clés liés à ces directives sont systématiquement intégrés dans notre grille d'analyse ESG.

UNE DÉMARCHE QUI SE NOURRIT DE LA RECHERCHE ET DE LA PRATIQUE

Soucieuse de la qualité et de la disponibilité des données, notre démarche privilégie les données brutes et le contact étroit et régulier avec les entreprises. L'équipe IR réalise tous les ans près de 200 rencontres avec les entreprises sur des thématiques ESG, dont un nombre grandissant en association avec les gérants et analystes financiers.

Nous intégrons également de nombreuses données externes, souvent dans des domaines spécifiques, par exemple

- Proxinvest et ISS pour la gouvernance,
- Carbone4 Finance pour les données climat et biodiversité,
- MSCI pour les Objectifs de Développement Durable (ODD), les indicateurs liés à la taxonomie verte et les incidences négatives ainsi que pour les sociétés non couvertes par notre modèle interne,
- Gaïa pour les sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations,
- Reprisk pour les controverses,
- Données et analyses en provenance d'ONG et initiatives de place (ex. FAIRR sur la filière agricole animale, Sciences Based Target Initiative (SBTi), pour l'alignement climatique, CDP pour le risque climatique...)

INTÉGRATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Revu annuellement et amélioré régulièrement, EdR BUILD intègre depuis 2018 les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, activés de façon différenciée en fonction de leur matérialité pour une entreprise donnée.

Tous les ODD ne sont pas pris en compte pour analyser chaque valeur mais uniquement ceux auxquels la société contribue avec un impact réel. Nous avons mis en place un système permettant d'évaluer le titre positivement ou négativement, en fonction de l'intensité de développement durable du secteur. Nous sommes particulièrement vigilants concernant les déclarations de contribution des entreprises aux ODD afin d'en évaluer la portée effective. Notre analyse nous permet d'identifier et de chiffrer la contribution d'une entreprise, d'un fonds ou d'un univers d'investissement pour chaque ODD.

PRISE EN COMPTE DES ÉVOLUTIONS RÈGLEMENTAIRES

En nous appuyant sur les évolutions règlementaires, nous avons intégré depuis 2020 dans notre grille d'analyse ESG la taxonomie verte, les principaux indicateurs d'impacts négatifs (PAI) relatifs au climat et à la transition énergétique, à la biodiversité, à la réduction de la pollution, à la sûreté et à la sécurité, au développement humain, à l'égalité des sexes, à l'éthique des affaires, aux pratiques de gouvernance responsable, etc. Chaque indicateur clé est ainsi rattaché à un critère d'analyse de notre modèle d'analyse EdR BUILD.

DÉTECTER DES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

EdR BUILD couvre aujourd'hui plus de 400 émetteurs de toute taille de capitalisation, dont l'intégralité des sociétés composant l'indice MSCI EMU. Il détermine systématiquement l'univers d'investissement global ou partiel de nos fonds actions, taux ou diversifiés disposant du label ISR, en excluant les titres avec les plus mauvaises notations ESG. Il vise également à détecter des opportunités d'investissement et fournit des signaux clairs aux gérants dans le cadre de la sélection des titres.

UNE RÉPONSE AUX STANDARDS LES PLUS ÉLEVÉS DE L'ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Nous nous positionnons au carrefour des avancées méthodologiques, revoyant annuellement le cadre d'analyse. Ainsi, aujourd'hui la biodiversité et les risques climat physiques sont pleinement entrés dans notre cadre d'analyse.

Véritable atout maître, EdR BUILD propose une approche holistique des risques, permettant une grande réactivité et la prise de positions contrariantes dans des sociétés innovantes. Ceci peut s'avérer décisif par exemple en cas d'introductions en bourse, des émissions primaires ou encore pour des sociétés de taille moyenne mal suivies par les fournisseurs de notations ESG externes.

Considérant l'inscription dans le moyen terme, voire long terme, de la plupart des critères ESG, nous mettons à jour nos notations tous les 18-24 mois maximum, afin de pouvoir dégager des évolutions significatives. Une mise à jour ad hoc est réalisée s'il y a des catalyseurs significatifs positifs ou négatifs.

Ce modèle d'analyse exigeant fournit également un cadre d'analyse sur mesure pour des clients dédiés.

L'HARMONISATION DES UNIVERS D'ANALYSE

Pour les entreprises non couvertes par EdR BUILD, nous avons recours à l'agence de rating ESG MSCI. Pour ces émetteurs, nous établissons une notation propre, basée sur les scores des piliers E, S et G de MSCI, auxquels nous appliquons les pondérations des piliers du modèle EdR BUILD. Ce scoring propriétaire favorise l'harmonisation des notations ESG de portefeuilles investissant au-delà du périmètre d'EdR BUILD, dont l'utilisation reste prioritaire quand elle est disponible.

Les analyses ESG des émetteurs sont formalisées sous forme de fiches de synthèses accessibles à l'ensemble des gérants et analystes.

https://www.msci.com/sustainable-investing/esg-ratings

7. SÉLECTION NÉGATIVE : EXCLUSION SECTORIELLE ET NORMATIVE

L'approche d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) vise à la fois à réduire les risques et à identifier les opportunités liées aux enjeux de développement durable. En tant que maison de gestion active, de long terme, nous visons non seulement à orienter nos choix d'investissement vers les entreprises les plus responsables, mais souhaitons également accompagner celles-ci dans l'évolution de leurs business model et de leurs pratiques vers un monde plus durable.

A ce titre, les exclusions constituent un dernier recours pour Edmond de Rothschild Asset Management (France). Toutefois, nous excluons les titres dont la détention pourrait être jugée contraire aux réglementations ou aux pratiques qui nous semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, notamment concernant les enjeux climatiques.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a établi une politique formelle d'exclusion sectorielle qui intègre les armes controversées, le charbon thermique, les énergies fossiles non conventionnelles, le tabac et la violation du Pacte Mondial des Nations Unies. Elle couvre l'ensemble de nos portefeuilles, toutes classes d'actifs et zones géographiques confondues, et est implémentée dans les fonds dédiés et/ou mandats de gestion des clients institutionnels sauf refus express du client. Les exclusions sont paramétrées en tant que limites bloquantes pre-trade et post-trade dans l'outil de gestion afin de garantir leur respect. Les listes d'exclusion sont actualisées au moins annuellement.

Armes controversées

Notre politique d'exclusion d'armes controversées concerne les valeurs impliquées dans la production ou la vente d'armes interdites par des conventions internationales (bombes à sous-munition et mines anti-personnel, armes biologiques et chimiques) sur la zone Monde pour l'ensemble des fonds gérés.

Charbon thermique

La politique d'exclusion charbon thermique d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'inscrit dans notre stratégie Investissement Responsable et plus particulièrement dans notre feuille de route Climat qui vise à « décarboner » nos portefeuilles d'ici 2050. La combustion du charbon est la source la plus importante du réchauffement climatique, tandis que la production d'électricité est la principale utilisatrice de charbon. La réduction des émissions liées au charbon constitue donc l'un des moyens les plus efficaces pour assurer une transition énergétique conforme à l'Accord de Paris.

La politique d'exclusion charbon thermique vise toutes les entreprises minières ayant une exposition élevée au charbon et tous les producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon en fixant des seuils maximum relatifs et absolus. Elle englobe également toutes les entreprises développant de nouveaux projets charbon impliquant l'utilisation de charbon thermique. Edmond de Rothschild Asset Management (France) a ainsi défini une stratégie complète de sortie du charbon à horizon 2034.

Tabac

En ligne avec l'OMS, Edmond de Rothschild Asset Management (France) considère le tabac comme une menace avérée pour la santé publique. Notre politique d'exclusion vise par conséquent les sociétés productrices de tabac ou de distribution de tabac.

Energies fossiles non conventionnelles

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a décidé d'adopter une politique climatique de réduction progressive de ses investissements dans les sociétés d'extraction de pétrole et de gaz, en ciblant dans un premier temps le pétrole et le gaz non conventionnels, c'est-à-dire ceux nécessitant des techniques d'extraction non traditionnelles ou des conditions d'extraction plus difficiles ou coûteuses.

Nous excluons donc progressivement de nos portefeuilles les entreprises de pétrole et gaz non conventionnels, en commençant par les techniques les plus controversées compte tenu de leur impact négatif sur l'environnement : sables bitumineux, production d'hydrocarbures en Arctique, forages ultra-profonds et méthane de couche houillère.

Non respect du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC)[5]

Le Pacte Mondial des Nations Unies est la plus grande initiative mondiale en matière de durabilité. En tant que telle, l'adhésion au UN Global Compact témoigne d'un engagement accru envers la durabilité des entreprises et les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a décidé d'exclure de ses investissements les sociétés qui portent atteinte à l'un des 10 principes de l'UN Global Compact.

Détails de notre politique d'exclusion : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf

Exclusion pays

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a également établi une liste des pays interdits et des pays sous surveillance prenant en compte notamment les sanctions internationales et pour lesquels, pour les pays sous surveillance, il est nécessaire d'obtenir préalablement à tout investissement en actions, dette d'entreprises et dette souveraine l'accord de la Direction du Contrôle Interne et de la Conformité.

5. https://pactemondial.org/decouvrir/dix-principes-pacte-mondial-nations-unies/#droits-de-l-homme

8. POLITIQUE DE VOTE

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place dès 2010 une politique de des votes en Assemblées Générales d'actionnaires. Elle a été appliquée de manière uniforme sur l'ensemble des valeurs détenues dans les portefeuilles d'Edmond de Rothschild Asset Management (France), quelle que soit la nationalité des sociétés émettrices, dès lors que les informations fournies par l'émetteur sont suffisantes et que les dépositaires sont en mesure de prendre en compte le vote. Depuis fin 2023, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a décidé d'élargir le périmètre de vote à 100% de ses positions.

Les principes de cette politique de vote s'inscrivent en cohérence avec l'approche IR déployée par Edmond de Rothschild Asset Management (France) puisqu'ils anticipent de manière détaillée, outre les aspects fondamentaux liés à la gouvernance, les prises de position d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) en cas de résolutions à caractère Environnemental et Social qui seraient soumises aux votes des actionnaires.

Notre politique de vote est revue à minima annuellement dans le cadre du Comité des Votes et éventuellement amendée. En 2022 par exemple Edmond de Rothschild Asset Management (France) a renforcé l'aspect « say on pay » de la politique de vote, en liant l'approbation du rapport de rémunération à l'inclusion de critères extra-financiers, transparents et quantifiables.

La démarche d'engagement d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est la même pour les classes d'actifs actions et obligations, mis à part les deux aspects de dialogue pré-Assemblées Générales et dépôt de résolution.

Détails de notre politique de vote : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-FR-Politique-de-vote.pdf

9. DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Pour Edmond de Rothschild Asset Management (France), le dialogue et l'engagement sont un devoir vis-à-vis de nos porteurs. Nous privilégions une démarche d'engagement constructive, indépendante et de long terme, dont nous mesurons les résultats. Structurée, elle passe par le dialogue, individuel ou collectif, avec les entreprises, les rencontres pré Assemblées Générales, le vote et si besoin la participation à des dépôts de résolution aux Assemblées Générales. Notre approche étendue englobe par ailleurs les classes d'actifs actions et crédit.

Notre objectif est en effet d'initier et de maintenir un dialogue constant et constructif avec les sociétés auprès desquelles nous sommes investis afin d'être un vrai acteur de changement dans le développement des meilleures pratiques ESG.

Le dialogue avec les entreprises consiste à la fois à mieux connaître les entreprises et à affiner les notations ESG opérées par l'équipe Investissement Responsable mais aussi à promouvoir de meilleures pratiques auprès des entreprises rencontrées. Il fait ainsi partie intégrante du processus de gestion.

Le but de l'engagement, plus formel, est de faire réagir les sociétés sur certains sujets ESG ou financiers et de les encourager à modifier ces aspects afin qu'ils se matérialisent par une revalorisation des multiples de la société, une réduction de spread de crédit ou/et par une meilleure trajectoire de croissance des bénéfices, soit in fine une amélioration de la performance financière. Nous nous engageons sur des sujets variés, allant du reporting ESG, au climat, la taxonomie verte, les immatériels ou le bien-être animal choisissant les initiatives qui se traduisent par des avancées concrètes.

Nous avons encadré notre approche d'engagement par une politique d'engagement mise à disposition sur notre site Internet : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Engagement.pdf.

Le Comité Dialogue et Engagement bi-mensuel, sous la responsabilité du Global CIO Asset Management, valide cette politique ainsi que les entreprises avec lesquelles nous menons des actions d'engagement, suit les progrès et monitore les résultats.

L'objectif de notre démarche de dialogue/engagement avec les entreprises porte sur plusieurs niveaux avec plusieurs horizons de temps :

- Une meilleure transparence des politiques, des stratégies et pratiques ESG (12/18 mois)
- Une meilleure performance opérationnelle (2/3 ans)
- Une meilleure stratégie en matière de durabilité (3 ans et plus)

Notre politique de dialogue et d'engagement inclut également un dialogue dédié sur le climat relatif à l'application de notre feuille de route Climat (avec comme cible prioritaire les émetteurs dans les portefeuilles).

Le suivi de nos engagements est rigoureux. Nous mesurons les progrès par rapport à des indicateurs spécifiques qui ont été fixés en amont pour chaque démarche et sur des horizons de temps précis,

Notre devoir, en tant qu'investisseur actif, est aussi de rendre compte en toute transparence de nos actions. Ainsi, nous publions annuellement un compte-rendu de la politique d'Engagement : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-CR-Politique-engagement-actionnarial-et-votes.pdf.

10. LA GESTION INVESTISSEMENT RESPONSABLE (IR)

GESTION ACTIVE ET FONDAMENTALE

En ligne avec notre politique d'investissement responsable et en tant que signataire des UN PRI, Edmond de Rothschdild Asset Management (France) s'est fortement engagé à promouvoir l'intégration des enjeux ESG dans l'analyse des valeurs et dans le processus de prise de décision de nos fonds.

A l'image de notre approche de gestion financière, notre approche de gestion extra-financière vise à donner corps à nos convictions. Il en découle le choix par défaut d'une approche de sélection ESG en absolu (Best-in-Universe) pour tous nos fonds ouverts ESG, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité ou de leur industrie. Notre modèle d'analyse favorise ainsi clairement les secteurs et activités tournés vers les solutions en matière de durabilité et défavorise les secteurs à problèmes.

Depuis 2010, nous avons développé une expertise IR particulièrement solide dans les stratégies multi-actifs, obligataires et actions.

Nous distinguons deux approches principales :

- Actifs ESG « core »
  - Stratégies généralistes
  - Stratégies ISR thématiques
  - Stratégie d'engagement
- Actifs ESG « transition »

Actifs ESG « core »

Nous considérons comme ESG « core » nos stratégies ISR ayant reçu un label ISR ou suivant un processus d'investissement IR d'exigence équivalente ou supérieure. Ces fonds sont classés en article 8 ou 9 conformément au Règlement SFDR. Notre gamme ayant obtenu le label ISR français couvre les actions européennes, émergentes et internationales, les obligations, les fonds diversifiés ainsi que, des thèmes tels que la santé, le changement climatique, la technologie et le capital humain.

Notre gamme « core » suit une approche « Best-in-Universe », avec l'utilisation systématique de notre modèle d'analyse EdR Build. Les fonds de cette gamme poursuivent un objectif de durabilité environnemental ou social. La recherche ESG est, au même titre que la recherche financière, pleinement intégrée au processus d'investissement à tous les niveaux et constitue un critère majeur de sélection des titres. En outre, les fonds sont dotés d'indicateurs de performance ESG spécifiques.

Pour intégrer un portefeuille ISR, un émetteur doit avoir une note ESG minimale. Le portefeuille dans son ensemble doit démontrer une sélectivité ESG, - c'est-à-dire une réduction de l'univers d'investissement initiale - significative et un taux de notation extra-financière supérieur à 90%[6].

Nous sollicitons également d'autres labels européens généralistes ou spécifiques (par exemple FNG, Luxflag Climate Finance) pour certains fonds.

Nos fonds ISR sont soit cogérés par un gérant de portefeuille « traditionnel » et un spécialiste de l'IR, soit gérés en étroite interaction avec nos spécialistes de l'IR.

Stratégies ESG généralistes

La majorité de nos actifs ESG « core » poursuivent un objectif de durabilité, avec des indicateurs d'impact associés, tout en maintenant une stratégie d'investissement de type « généraliste », centrée sur une région, un secteur ou un segment de marché. Un exemple parlant est notre stratégie Actions Euro qui poursuit également un objectif climatique.

Stratégies ESG thématiques

Nous avons étoffé au cours des dernières années notre gamme de fonds ouverts portant des

6. 70% pour certaines classes d'actifs.

thématiques ESG, en cohérence avec les thèmes d'engagement de notre actionnaire et nos centres d'expertises. Cette gamme inclut des thèmes environnementaux ou sociaux tels que par exemple le climat, la transition énergétique, le capital humain ou la santé.

Stratégie d'engagement

Edmond de Rothschild Asset Management a lancé dès 2011 une stratégie actions France d'engagement actionnarial, précurseur d'autres approches ESG. Cette stratégie vise à peser sur les décisions des entreprises en utilisant les droits de l'actionnaire, afin de les pousser à améliorer leurs pratiques ESG, via notamment une politique de vote en assemblées générales.

Actifs ESG « transition »

Ces actifs regroupent les fonds en « intégration ESG », classés en article 8 du Règlement SFDR mais ne correspondant pas encore aux exigences de nos fonds « core ».

Ces fonds ont une obligation de performance ESG généraliste, avec notamment l'exigence d'une note ESG moyenne du fonds supérieure à celle de l'indice ou de l'univers d'investissement. Ils suivent généralement l'approche Best-in-Universe. Des exceptions sont envisageables en fonction à laquelle des exceptions sont possible en fonction des spécificités de la stratégie du fonds.

Les considérations ESG sont activement intégrées par les gérants de portefeuille dans leur processus d'investissement et leur sélection de titres. Les critères pertinents sont formalisés dans le processus d'investissement en fonction des spécificités de chaque stratégie d'investissement.

En outre, nous avons développé en 2020 une analyse ESG SWOT[7] à intégrer par nos gérants de portefeuille/analystes Actions pour chaque cas d'investissement.

MESURE DE L'IMPACT ET OUTILS DE PILOTAGE

Le pilotage des caractéristiques ESG et la mesure de l'impact font partie intégrante du processus de gestion IR. Edmond de Rothschild Asset Management (France) a développé et continue à déployer un certain nombre de tableaux de bord ESG, climat, biodiversité, ODD et impact très détaillés pour nos fonds obligataires, actions et allocation d'actifs.

Un ensemble complet de données, provenant notamment de MSCI, Carbon4 Finance et Gaïa a ainsi été intégré dans notre outil de gestion de portefeuille. Les tableaux de bords sont actualisés quotidiennement et couvrent aujourd'hui un large éventail d'indicateurs, dont

- Des scores ESG globaux et par pilier,
- Des indicateurs climat couvrant les émissions directes, indirectes et les émissions évitées,
- Des indicateurs de biodiversité,
- L'exposition aux ODD,
- Des indicateurs d'impact environnementaux, sociaux et de gouvernance,
- La proportion d'investissements durables,
- Des indicateurs relatifs à la règlementation SFDR et à la taxonomie.

Ces données sont disponibles pour le fonds, son indice de référence, son univers d'investissement ainsi que les positions individuelles. Ces indicateurs sont dans notre outil de gestion et à la disposition de tous les gérants.

Une attribution ESG et climat est disponible pour identifier rapidement les meilleurs et les pires contributeurs au portefeuille global et ainsi déterminer quelles entreprises doivent être suivies en priorité.

Les tableaux de bord constituent donc un outil efficace de suivi et de pilotage ESG pour les gérants, qui peuvent simuler l'impact d'un changement dans le profil ESG du portefeuille. Ils peuvent facilement prioriser les analyses à effectuer, déterminer les axes d'amélioration et suivre les progrès réalisés.

Des fonctions support telles que la Direction des Risques, l'équipe Reporting ou l'équipe Appels d'Offres entre autres ont également libre accès à la consultation de ces dashboards.

7. Analyse qui permet d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces qui entourent une entreprise ou un projet.

TRANSPARENCE ET REPORTING

Dans une volonté d'accompagnement de ses clients et un souci de transparence, Edmond de Rothschild Asset Management communique régulièrement sur son approche IR, ses avancements et l'impact de ses investissements. Le sujet fondamental réside selon nous dans la valeur ajoutée sociale et/ou environnementale de nos investissements.

Tout d'abord, notre reporting annuel UN PRI public détaille nos engagements réalisés et atteste de nos ambitions.

Nous publions nos politiques ESG et informons nos clients sur nos principales méthodologies et leurs résultats sur notre site internet, dans nos reportings clients et règlementaires ainsi que via des documents marketing. En particulier, nous rendons compte de façon détaillée de nos résultats de vote et de nos actions de dialogue et engagement.

Concernant nos fonds ouverts, notre reporting client mensuel standard inclut une section ESG détaillée, couvrant le profil ESG du fonds, son exposition aux controverses, sa performance climatique et biodiversité ainsi que son exposition aux Objectifs de Développement Durable.

Pour nos fonds labellisés ISR, des reportings impacts sont par ailleurs disponibles pour nos fonds labélisés, développant notamment une liste d'indicateurs d'impact choisis.

Enfin, notre démarche s'inscrit plus largement dans une politique globale d'entreprise responsable, avec la publication du rapport de développement durable du Groupe Edmond de Rothschild.

LA RÈGLEMENTATION ESG : DE L'OBLIGATION DE MOYENS À UNE OBLIGATION DE RÉSULTATS

CSRD, SFDR, taxonomie verte, MiFID : différents textes réglementaires ont vu le jour au cours des dernières années, afin de mieux encadrer l'investissement responsable. Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en vigueur en mars 2021, vise à plus de transparence et d'homogénéité dans la communication en matière de durabilité des produits financiers. Il impose, notamment, de classer les produits financiers en trois catégories :

- Produits qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales (article 8),
- Produits ayant ont un objectif d'investissement durable, contribuant à un objectif environnemental ou social, sans causer de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux. (article 9),
- Produits qui ne répondent pas à la définition des articles 8 et 9.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a classifié ses fonds ouverts en article 8 ou 9 du Règlement SFDR tout en adoptant une approche délibérément conservatrice pour cette classification. Ces fonds intègrent formellement les considérations ESG dans leur processus d'investissement et, pour les fonds article 9, présentent un objectif d'investissement durable. Ils prennent également en compte les principales incidences négatives. Pour les fonds non labéllisés ISR, nous exigeons par ailleurs une note ESG supérieure à celle de l'indice ou de l'univers d'investissement pour les classer en article 8.

En ligne avec l'article 2(17) de SFDR, nous avons également établi une définition propriétaire de l'« Investissement Durable », qui doit démontrer une contribution positive à un objectif environnemental ou social, ne pas causer un préjudice significatif à l'un de ces objectifs et appliquer de bonnes pratiques de gouvernance.

https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EdRAM-Definition-et-methodologie-Investissement-durable.pdf

- 93 % de nos fonds ouverts sont classés en article 8 ou 9 SFDR[8].

En parallèle, la Taxonomie verte joue un rôle clé dans la définition des activités économiques considérées comme durables. Elles doivent répondre à un ou plusieurs des six objectifs suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, contrôle de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) accueille favorablement la mise en place de ce référentiel et a développé les outils de monitoring et pilotage nécessaires pour sa montée en puissance.

8. A fin décembre 2022

11. LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMAT ET BIODIVERSITÉ

Nous sommes convaincus que les impacts du changement climatique doivent être pris en compte dans le cadre de notre responsabilité fiduciaire, dans la mesure où ils sont liés à la fois à la sécurisation du rendement à long terme de nos fonds et à l'impact de nos investissements sur ce même changement climatique. L'urgence climatique est désormais actée et nous assistons à une accélération aussi de la prise de conscience des enjeux autour de la biodiversité et de l'imbrication entre climat et biodiversité.

Ces impacts climatiques présentent des risques importants et offrent autant d'opportunités d'investissement. Ils soulignent l'importance d'une approche à 360 degrés, précédée et/ou complétée d'une approche de dialogue et d'engagement avec les entreprises sur le risque Climat et d'une approche d'investissement en faveur de la transition énergétique et écologique pour la croissance verte.

Nous nous référons à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont Edmond de Rothschild Asset Management (France) est signataire depuis 2015, le CDP (Carbon Disclosure Projet), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target (SBT) Initiative. En mai 2023, nous avons rejoint l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM), en cohérence avec nos engagements existants en faveur de la transition énergétique et environnementale et après avoir rejoint l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) quelques semaines plus tôt. Cette adhésion représente une étape essentielle dans la stratégie ESG globale d'Edmond de Rothschild.

Notre volonté est d'œuvrer, par nos choix de financement et notre engagement auprès des sociétés, pour l'inscription de nos investissements sur une trajectoire de réchauffement climatique très limité et compatible avec l'Accord de Paris.

Ainsi, Edmond de Rothschild Asset Management (France) a mis en place dès 2017 une stratégie Climat, matérialisée par une feuille de route 2°C. Elle inclut un modèle de scoring propriétaire, reposant sur la typologie de la TCFD, pour identifier et hiérarchiser les principaux risques et opportunités climat au niveau des secteurs et sous-secteurs économiques. Ce modèle distingue 5 niveaux de risques et 5 niveaux d'opportunités en distinguant trois périodes ;

- horizon court terme,
- horizon moyen terme et
- horizon long terme jusqu'en 2050.

La mise en œuvre de la typologie de la TCFD nous conduit à identifier 5 secteurs :

- l'énergie,
- les transports,
- le bâtiment,
- l'industrie,
- l'agriculture

et une dizaine de sous-secteurs à risques climatiques élevés dont certains dès aujourd'hui. Elle focalise ainsi l'attention sur un nombre limité de secteurs et d'émetteurs à risque climat élevé, comme par exemple l'extraction de charbon, la production d'électricité à base de charbon thermique, les sables bitumineux ou le pétrole et gaz arctique, mais également les compagnies aériennes ou la viande de ruminant. En parallèle, nous avons identifié une dizaine de secteurs et une vingtaine de sous-secteurs à opportunités climatiques élevées dont certaines dès aujourd'hui.

Notre feuille de route s'insère pleinement dans notre philosophie d'Investissement Responsable. Nos avancées dans ce domaine se font progressivement, au fur et à mesure de l'amélioration des méthodologies et de l'accès aux données fournies par les entreprises.

Elle a été actualisée une première fois en 2020 et une deuxième fois début 2024, l'insérant dans notre engagement NZAM. Cette mise à jour tient compte de l'urgence climatique et des réponses apportées par les différents acteurs économiques et régulateurs, dont la taxonomie verte de l'Union Européenne. Elle s'appuie sur le dernier scénario climatique de l'AIE[7], le scénario « Zéro émission nette à l'horizon 2050 » (Net Zero Emissions by

2050, NZE)[9], cartographie de la trajectoire permettant de stabiliser à 1.5°C l'élévation des températures moyennes mondiales et de garantir l'accès de tous à des services énergétiques modernes d'ici à 2030.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) participe à plusieurs initiatives et commissions qui englobent des sujets climat au niveau local (FIR), européen (EFFAS) et global (ICGN, IICCC, PRI).

NET ZERO ASSET MANAGERS INITIATIVE (NZAM)

En mai 2023, nous avons rejoint l'initiative « Net Zero Asset Managers » (NZAM), en cohérence avec nos engagements existants en faveur de la transition énergétique et environnementale et après avoir rejoint l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) quelques semaines plus tôt. Cette adhésion représente une étape essentielle dans la stratégie ESG globale d'Edmond de Rothschild.

L'initiative est conçue pour mobiliser l'industrie de la gestion d'actifs dans la conduite de la transition vers le « zéro émission nette » et permet la mise en place d'actions et le déploiement de stratégies d'investissement ambitieuses, avec l'ambition d'atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050 ou avant cette date pour tous les actifs sous gestion dans le champ d'application de l'initiative.

Nous publierons au cours des prochains mois :

- Le pourcentage initial du portefeuille aligné avec l'initiative ;
- Nos objectifs intermédiaires pour les actifs sous gestion qui seront gérés conformément à l'initiative « Net Zero » ;
- La date cible d'atteinte des objectifs intermédiaires ;
- La méthodologie utilisée pour fixer ces objectifs.

Nous suivrons de près ces engagements dans le temps et reverrons ces objectifs à minima tous les cinq ans, en vue d'augmenter progressivement la proportion des actifs sous gestion couverts, jusqu'à ce que 100 % des actifs soient inclus.

BIODIVERSITÉ

Toutes les parties prenantes s'entendent sur le fait que les enjeux du changement climatique sont étroitement liés à ceux de la préservation de la biodiversité, concernant les problèmes comme les solutions. En effet, la moitié du PIB mondial dépend de la nature et de sa préservation. De son côté, l'IPBES[10] estime que 75% des écosystèmes mondiaux terrestres et 66% des océans sont dégradés à ce jour. Un million d'espèces de plantes et d'animaux sont menacés de disparition à un rythme 10 à 100 fois plus élevé que le taux naturel.

La version 1.0 de la feuille de route de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), publiée récemment, constitue un premier langage global autour de la biodiversité pour tout le secteur privé, comme la Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) l'a été pour le climat en 2017.

Cela rend d'autant plus pertinent à construire une feuille de route commune climat & biodiversité s'appuyant sur les deux cadres TCFD et TNFD tout à fait compatibles.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) participe à l'initiative Finance for Biodiversity[12] et est un membre fondateur de Nature Action 100[13].

9. Agence Internationale de l'Energie
10. https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2022/executive-summary?language=fr
11. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, https://www.ipbes.net/global-assessment
12. https://www.financeforbiodiversity.org/signatories/
13. https://www.natureaction100.org/investors/

12. GLOSSAIRE

Critères ESG : Environnement, Social et Gouvernance

- **Dimension Environnementale :** désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.
- **Dimension Sociale** : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (notamment droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption…).
- **Dimension de Gouvernance :** ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

Doctrine AMF :

Principes visant à assurer une proportionnalité entre la réalité de la prise en compte des facteurs extra-financiers dans la gestion et la place qui leur est réservée dans la communication aux investisseurs, applicable aux OPCVM français et étrangers commercialisés en France à des clients non professionnels. On distingue 3 catégories :

- **La première catégorie** couvre les produits intégrant un engagement significatif dans la gestion.
- **La deuxième catégorie** intègre les produits suivant des critères extra-financiers mais sans engagement significatif dans la gestion.
- **La troisième catégorie** regroupe le reste des produits n'atteignant pas les standards de communication centrale ou réduite.

Emetteurs :

Ensemble des entités (entreprises, Etats, agences, supranationaux ou collectivités locales) qui font appel au marché pour se financer en émettant des actions, obligations et autres titres financiers.

ISR :

L'ISR (Investissement Socialement Responsable) est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. « En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.» (AFG – FIR, juillet 2013).

Règlement SFDR :

Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en application le 10 mars 2021, vise à harmoniser les obligations de transparence et la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Elle définit 3 catégories :

- **Article 6 :** le produit n'a pas d'objectif de durabilité.
- **Article 8 :** la communication d'un produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales même si ce n'est pas son point central, ni le point central du processus d'investissement.
- **Article 9 :** le produit a un objectif d'investissement durable.

APPROCHES

Engagement :

Pratique dont l'objectif est d'influencer le comportement des entreprises investies pour améliorer leurs pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. Des thèmes d'engagement doivent être définis et le suivi des actions d'engagement (dialogue individuel ou collectif, vote en assemblée générale, dépôt de résolution) doit être documenté.

Exclusion :

Il existe deux types d'exclusions que peuvent appliquer les fonds :

- **Exclusions normatives :** Les exclusions normatives consistent à exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines normes ou conventions internationales (droits de l'Homme, convention de l'OIT, Pacte Mondial…), ou les Etats n'ayant pas ratifié certains traités ou conventions internationales.
- **Exclusions sectorielles :** Les exclusions sectorielles consistent à exclure des entreprises de secteurs d'activités comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent et la pornographie pour des raisons éthiques ou de santé publique, ou encore les OGM, le nucléaire, le charbon thermique… pour des raisons environnementales. Les seules exclusions issues d'une interdiction règlementaire (ex : armes controversées, pays sous embargo…)

ne suffisent pas à caractériser une approche d'exclusion.

Impact investing ou investissement à impact :

Fonds qui investissent dans des entreprises ou organisations qui ont pour but premier de générer un impact environnemental ou social positif. L'impact induit par les investissements doit être mesurable. En France, l'impact investing peut être assimilé aux fonds solidaires qui investissent dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Intégration ESG :

L'intégration ESG consiste pour un gérant à prendre en considération des éléments d'analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement. L'intégration ESG repose sur des ressources appropriées et a pour but d'améliorer la compréhension des risques et opportunités liés à chaque émetteur.

Sélection ESG :

Cette approche consiste à sélectionner les émetteurs ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance. La sélection ESG peut revêtir plusieurs formes :

- **best-in-class :** sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur d'activité. Cette approche inclut l'ensemble des secteurs de l'économie.
- **best-in-universe :** sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité.
- **best effort :** sélection des émetteurs démontrant une amélioration de leurs pratiques ESG dans le temps.

Thématique ESG :

Fonds qui sont spécialisés sur des thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance. Ils investissent dans des émetteurs dont les produits ou services contribuent à générer des bénéfices répondant à la stratégie d'investissement. Les entreprises sélectionnées doivent respecter a minima certaines exigences ESG comme une veille active des controverses en matière environnementale (E), sociale (S) et de gouvernance (G) et faire l'objet d'une démonstration de leur impact E ou S ou G.

AVERTISSEMENT :

Janvier 2024. Le présent support est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Il n'a pas de valeur contractuelle, il est conçu exclusivement à des fins d'information.

Ce support ne peut être communiqué aux personnes situées dans les juridictions dans lesquelles il serait constitutif d'une recommandation, d'une offre de produits ou de services ou d'une sollicitation et dont la communication pourrait, de ce fait, contrevenir aux dispositions légales et réglementaires applicables. Ce support n'a pas été revu ou approuvé par un régulateur d'une quelconque juridiction.

Les données chiffrées, commentaires, opinions et/ou analyses figurant dans ce support reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild quant à l'évolution des marchés compte tenu de son expertise, des analyses économiques et des informations en sa possession à la date d'élaboration de ce support et sont susceptibles d'évoluer à tout moment sans préavis. Ils peuvent ne plus être exacts ou pertinents au moment où il en est pris connaissance, notamment eu égard à la date d'élaboration de ce support ou encore en raison de l'évolution des marchés.

Ce support a vocation uniquement à fournir des informations générales et préliminaires aux personnes qui le consultent et ne saurait notamment servir de base à une quelconque décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation. En aucun cas, la responsabilité du groupe Edmond de Rothschild ne saurait être engagée par une décision d'investissement, de désinvestissement ou de conservation prise sur la base desdits commentaires et analyses.

Le groupe Edmond de Rothschild recommande dès lors à chaque investisseur de se procurer les différents descriptifs réglementaires de chaque produit financier avant tout investissement, pour analyser les risques qui sont associés et forger sa propre opinion indépendamment du groupe Edmond de Rothschild. Il est recommandé d'obtenir des conseils indépendants de professionnels spécialisés avant de conclure une éventuelle transaction basée sur des informations mentionnées dans ce support cela afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière et fiscale.

Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild.

Le présent support ainsi que son contenu ne peuvent être reproduits ni utilisés en tout ou partie sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.

Copyright © groupe Edmond de Rothschild – Tous droits réservés.

EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
47 rue du Faubourg Saint-Honoré
75401 Paris Cedex 08
France
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros
Numéro d'agrément AMF GP 04000015
332.652.536 R.C.S. Paris

www.edram.fr